



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan pollinisateurs - Révision de l'arrêté du 28 novembre 2003

Question écrite n° 35737

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur l'annonce de la révision de l'arrêté du 28 novembre 2003 dans le cadre du plan pollinisateur. Il serait prévu d'interdire les traitements phytosanitaires pendant la période de floraison, avec des dérogations sur les trois à cinq heures suivant le coucher du soleil et des aménagements pour les zones dangereuses. Il serait regrettable que les agriculteurs français paient seuls le tribut lié à la mortalité des abeilles, laquelle est également imputable à d'autres facteurs tels que les conditions climatiques, les maladies, l'alimentation, les frelons asiatiques. Il faut tenir compte également des distorsions de concurrence que des mesures trop radicales infligeraient à l'agriculture française alors que, ailleurs dans l'Union européenne, la profession n'est pas soumise aux mêmes contraintes. Il lui demande donc de trouver un juste équilibre entre la nécessaire protection des abeilles et le maintien indispensable de la compétitivité de l'agriculture française.

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35737

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 634

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)